



SOMMAIRE

	Page
Hommage à la mémoire de M. Theodor Koerner, président de la République d'Autriche.....	17
Point 21 de l'ordre du jour:	
Question de Corée (<i>suite</i>):	
a) Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée;	
b) Problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée: rapport du Gouvernement de l'Inde.....	17

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

**Hommage à la mémoire de M. Theodor Koerner,
président de la République d'Autriche**

1. Le PRESIDENT a le regret d'apprendre à la Commission le décès de M. Theodor Koerner, président de la République d'Autriche. Au cours de la présidence de M. Koerner ont eu lieu deux faits importants: la signature du Traité d'Etat portant rétablissement d'une Autriche indépendante et démocratique, qui a assuré le retrait des forces d'occupation, et, par la suite, l'admission de l'Autriche à l'Organisation des Nations Unies.

2. Le Président est convaincu qu'il exprime le sentiment de tous les membres de la Commission en déclarant que la disparition de cet homme d'Etat distingué représente une grande perte pour le monde démocratique. Il invite les membres de la Commission à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du président Koerner.

Les représentants, debout, observent une minute de silence.

3. M. MATSCH (Autriche) exprime au Président et aux membres de la Commission la sincère reconnaissance de sa délégation pour les paroles de sympathie et de condoléance adressées à la délégation autrichienne et au peuple autrichien.

POINT 21 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Corée (A/3172, A/3203, A/C.1/L.158) [*suite*]:

- a) Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée;
- b) Problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée: rapport du Gouvernement de l'Inde

4. Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) exprime l'espoir que la Commission saura éviter une controverse, qui ne servirait pas les buts que poursuit l'Organisation des Nations Unies en Corée. Il rappelle la déclaration du représentant des Etats-Unis, qui a dit à la 815^{ème} séance que la question de Corée, les souf-

frances du peuple coréen et les lourdes pertes que les forces des Nations Unies ont subies en Corée sont des sujets d'importance capitale pour les Nations Unies; à ce propos, sir Pierson Dixon déclare qu'il ne peut partager l'opinion exprimée par le représentant de la Grèce à la 813^{ème} séance et suivant laquelle la question de Corée serait passée au second plan. Il ne peut davantage partager l'opinion exprimée à la même séance par le représentant de l'Union soviétique, qui a dit que l'on pourrait remettre à plus tard l'examen de cette question. Au contraire, ce serait une grave erreur de la part de l'Organisation des Nations Unies que de se désintéresser de cette question, à propos de laquelle elle s'est montrée capable d'agir efficacement pour défendre les buts et les principes des Nations Unies.

5. A présent, l'Organisation des Nations Unies a pour tâche de faire en sorte que l'armistice demeure en vigueur jusqu'à son remplacement par un règlement politique général et de faire de la Corée, par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique. Les principes énoncés à la Conférence politique sur la Corée, réunie à Genève en 1954, pour le règlement de la question de Corée ont été rejetés par les communistes, mais ont été réaffirmés ensuite à deux reprises par l'Assemblée générale [résolutions 811 (IX) et 910 A (X)]. Ce n'est pas parce que la position des communistes sur cette question n'a pas varié que l'Organisation des Nations Unies doit rester inactive ou se considérer comme satisfaite.

6. Le projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique (A/C.1/L.158) correspond étroitement à la position du Gouvernement du Royaume-Uni, et la délégation britannique votera en sa faveur.

7. Pour ce qui est du rapport du Gouvernement de l'Inde sur le problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée (A/3203), sir Pierson Dixon rend hommage au rôle joué par le Gouvernement de l'Inde dans cette affaire, ainsi qu'à la générosité des Gouvernements du Brésil, du Mexique et de l'Argentine, qui ont offert de recevoir les anciens prisonniers qui pourraient se fixer dans leur pays.

8. La délégation du Royaume-Uni espère que la République de Corée pourra être admise prochainement à l'Organisation des Nations Unies.

9. Le baron GAIFFIER D'HESTROY (Belgique) déclare que sa délégation demeure fermement convaincue que l'unification de la Corée ne pourra être réalisée que sur la base d'élections véritablement libres se déroulant sous une surveillance effective et impartiale. Cependant, étant donné qu'aucun progrès ne peut être réalisé en ce sens du fait de l'attitude intransigente des puissances qui exercent un contrôle militaire et politique sur la Corée du Nord, il semble qu'il soit superflu de rouvrir le débat. On doit se contenter de déclarer que le règlement de la question est simple: il s'agit de reconnaître l'application du principe que les événements qui se sont produits hier en Corée et au-

jour d'hui en Hongrie ont mis en cause — le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

10. La Belgique est en faveur des objectifs visés dans le projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique et votera donc pour ce projet de résolution.

11. M. MACKAY (Canada) fait observer que, si la perspective de l'unification de la Corée ne semble pas plus rapprochée à la présente session qu'à la session précédente, on doit reconnaître qu'il faudra du temps pour réduire les tensions et calmer les passions que le conflit a inévitablement provoquées. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas ralentir les efforts qu'elle a entrepris pour arriver à un règlement.

12. Il y a lieu de se réjouir du fait que l'armistice a été maintenu et que le peuple coréen a pu consacrer son énergie remarquable au relèvement économique du pays et a même pu, dans le Sud, procéder à des élections libres. M. Mackay aurait souhaité pouvoir noter avec satisfaction des progrès économiques et politiques dans le Nord également, ou même quelque reflet de la soif inextinguible d'indépendance qui, pendant l'année écoulée, a été un trait remarquable chez beaucoup d'autres pays à régime communiste.

13. La délégation canadienne reste aussi convaincue maintenant qu'elle l'était lors de la session précédente que l'Organisation des Nations Unies ne doit pas permettre qu'un entêtement déraisonnable fasse obstacle à des négociations qui pourraient conduire à un règlement de la question. Entêtée, l'Organisation des Nations Unies doit être pour ce qui est d'insister sur certains principes qui sont d'une importance fondamentale pour l'unification. L'unification doit assurer une union librement consentie et doit faire de la Corée, conformément aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies, "un pays unifié, indépendant et démocratique, ayant une forme représentative de gouvernement". L'Organisation des Nations Unies ne peut en aucun cas accepter ni une union qui serait réalisée au moyen d'un subterfuge politique ni une union qui garantirait à la majorité moins de droits qu'à une minorité.

14. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas être aussi inflexible sur les moyens de réaliser l'union. Elle doit admettre certains facteurs qui sont inévitablement liés à la situation. Elle ne se trouve pas en présence d'une situation où elle peut imposer un règlement. Il faudra parvenir à un règlement par la voie de négociations, tout comme on est arrivé à un armistice par la voie de négociations. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas reculer devant sa tâche, très honorable, de conciliation et de pacification. Des progrès ont été réalisés à la Conférence politique sur la Corée, et depuis cette conférence, mais il ne faut pas considérer les propositions faites à Genève comme un ultimatum définitif. Le Gouvernement canadien ne s'opposerait pas à de nouvelles propositions qui, sans être nécessairement tout à fait conformes à ce que l'on estimait en 1954 être la meilleure procédure, seraient néanmoins satisfaisantes. Cependant, il ne fait pas de doute que toute nouvelle procédure doit être acceptable pour l'Assemblée générale. On ne peut reconnaître, entre le Gouvernement de la République de Corée et le régime de la Corée du Nord, une égalité morale ou même une véritable égalité d'aucune sorte; cependant, dans la phase pacifique de la question de Corée, on doit tenir compte des réalités politiques telles qu'elles existent. Si l'on veut arriver à l'unification de la Corée, il faut donc que toutes les parties à un règlement en Corée participent aux négociations. C'est pourquoi la

délégation canadienne ne s'est pas opposée à la proposition que l'Inde avait faite à la 814^{ème} séance d'inviter des représentants de la Corée du Nord et de la Corée du Sud à prendre part au débat.

15. La délégation canadienne estime que le projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique est conforme aux principes sur lesquels doit être fondé un règlement définitif.

16. M. DE FREITAS VALLE (Brésil) déclare que c'est une source de profonde inquiétude de voir que la question de Corée, dont la solution est tout à fait essentielle pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, n'est pas encore réglée conformément aux principes établis par les Nations Unies. Un observateur impartial ne peut manquer d'admettre que l'entière responsabilité de cette situation très regrettable revient à ceux qui ont entrepris une action militaire contre la République de Corée et forcé ainsi les Nations Unies à résister à l'agression.

17. Les autorités de la Corée du Nord continuent maintenant à empêcher l'unification de la Corée et à s'opposer à l'organisation d'élections libres sur une base démocratique. Des informations de source tout à fait sûre montrent que la Corée du Nord, en violation flagrante de la Convention d'armistice (S/3079, appendice A), ne cesse de renforcer les forces militaires sur son territoire. Cette situation extrêmement grave pourrait empirer d'un moment à l'autre et avoir des conséquences imprévisibles. La République de Corée a exprimé une inquiétude justifiée. Seules les Nations Unies observent la Convention d'armistice, et c'est là un fait extrêmement regrettable. Les autorités de la Corée du Nord ont exprimé le désir d'une prise de contact entre la Corée du Nord et la Corée du Sud en dehors des Nations Unies, mais elles n'ont aucunement montré qu'elles accepteraient les principes sur lesquels l'Organisation des Nations Unies estime que la paix doit être fondée. S'il est possible dans certains cas d'encourager des parties en litige à entamer des négociations en dehors du cadre des Nations Unies, le meilleur moyen de parvenir à un règlement juste de la question de Corée doit être trouvé dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, en raison du rôle que l'Organisation a joué dans le conflit.

18. En ce qui concerne le problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée, M. de Freitas Valle déclare que tous les anciens prisonniers qui ont émigré au Brésil sont entièrement satisfaits et s'intègrent rapidement à la vie du pays d'une façon libre et heureuse. Il rappelle que le Gouvernement de l'Inde a signalé qu'un petit nombre d'anciens prisonniers qui désirent émigrer vers d'autres pays demeurent à la garde du Gouvernement de l'Inde en attendant que soient conclus les arrangements nécessaires pour leur réinstallation définitive. Il espère que ces arrangements seront conclus dans les plus brefs délais possible.

19. En terminant, M. de Freitas Valle déclare que sa délégation approuve entièrement le projet de résolution des Etats-Unis, mais se réserve de présenter des observations sur ce projet par la suite dans le courant du débat.

20. M. KHOMAN (Thaïlande) déclare que son pays s'intéresse de très près à la question de Corée depuis le début du conflit et que la Thaïlande a aidé la Corée du Sud en lui fournissant une aide économique aussi bien que des troupes. La Thaïlande désire voir la Corée unifiée et rétablie en tant que nation non divisée et jouissant de tous ses droits.

21. L'Organisation des Nations Unies a soutenu et continue à affirmer que ce but ne peut être atteint que sur la base d'une Corée indépendante et démocratique où se dérouleront des élections véritablement libres sous le contrôle des Nations Unies, pour envoyer à l'Assemblée nationale coréenne des représentants élus en proportion directe de la population autochtone de la Corée. Si les autorités de la Corée du Nord étaient aussi démocratiques et aussi dévouées aux intérêts du peuple coréen qu'elles le prétendent, elles ne pourraient s'opposer à ces principes.

22. Au cours de la discussion relative à la proposition d'inviter un représentant de la Corée du Nord à prendre part au débat (814ème séance), certains représentants ont estimé que la présence d'un représentant de la Corée du Nord était essentielle à des négociations ayant pour objet d'arriver à un règlement de la question par une solution de compromis. Le représentant de la Thaïlande se demande à quelle sorte de compromis ces représentants peuvent penser. Par exemple, les Nations Unies pourraient-elles demander au Gouvernement de la République de Corée de renoncer aux attributs de sa souveraineté et de se mettre sous la domination de la Corée du Nord? Le compromis porterait-il sur le système d'élections libres, ou bien sur la représentation à l'Assemblée nationale, où la Corée du Nord réclame l'égalité de représentation? N'importe lequel de ces compromis unifierait peut-être la Corée en apparence, mais, en fait, le pays deviendrait simplement une entité et une juxtaposition de deux moitiés irréciliables. Le résultat, en fin de compte, serait soit l'absorption, soit la suppression de la République de Corée par la force supérieure d'armes venues de l'extérieur; la Corée du Nord atteindrait le but qu'elle cherchait par son agression armée et qu'elle n'a pu atteindre

en raison de l'intervention collective opportune des Nations Unies. De toute évidence, l'Organisation ne peut accepter des compromis de ce genre, car ils signifieraient la fin des Nations Unies et seraient une trahison envers tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour une noble cause.

23. La seule possibilité qui reste à l'Organisation des Nations Unies est de s'en tenir à l'attitude juste qui est la sienne actuellement. Tout en exprimant l'espoir que la pression de l'opinion publique mondiale persuadera la partie adverse que ses exigences sont déraisonnables, le représentant de la Thaïlande demande instamment que l'on renforce la République de Corée par tous les moyens imaginables. Avec l'aide des Etats-Unis d'Amérique et de nombreux autres pays, la nation coréenne s'est relevée de façon remarquable dans de nombreux domaines. Le représentant de la Thaïlande souhaite au peuple coréen des succès encore plus grands dans ses efforts de relèvement et de reconstruction.

24. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande), prenant la parole sur une question d'ordre, fait observer que la disposition des sièges dans la salle de la Commission semble plutôt défavoriser certaines délégations, dont les membres ont parfois des difficultés à attirer l'attention du Président lorsqu'ils demandent la parole. Il souhaite que les délégations des divers Etats soient déplacées d'un siège chaque jour suivant un système de rotation.

25. Le PRESIDENT répond que le Secrétariat étudie ce problème. Il transmettra cette suggestion au Secrétariat afin que les délégations puissent siéger de façon aussi commode et aussi pratique que possible.

La séance est levée à 15 h. 55.